



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.712

Notification
aux Gouvernements des Etats membres
de la Commission internationale
de l'état civil

ADHESION DU PORTUGAL

Le 28 janvier 1982, l'Ambassade du Portugal à Berne a déposé auprès du Gouvernement suisse un instrument, daté du 28 décembre 1981, portant adhésion du Portugal à la

Convention relative à la délivrance gratuite et à la dispense de légalisation des expéditions d'actes de l'état civil, conclue à Luxembourg le 26 septembre 1957.

En application de l'article 9 de ladite Convention, cette adhésion prendra effet le 27 février 1982.

Une copie certifiée conforme de l'instrument d'adhésion est jointe à la présente notification, conformément à l'article 9 de ladite Convention.

Berne, le 19 février 1982

Annexe

